

à MM. les curés et sociétaires et si le Bon Dieu leur fait la grâce de mourir de maladie non suspecte; font un don à la chapelle du Saint Rozaire, confrairie nouvellement érigée audit Amplepuis, en laquelle ils ont été reçus par inspiration divine.

28 avril 1633. — Comme ainsy soit à l'honneur et louange de Dieu le créateur et multiplication de l'humain lignage, mariage a esté traicté entre parentz et amys ainsy qu'il est de bonne coustume d'entre Anthoinette Roche, vefve et héritière fidéi-commise de feu André Vacheron, des Plasses, vivant laboureur paroisse d'Amplepuis et tutrice de Pierre Vacheron, leur filz, lequel procédant de l'advis, conseil et autorité de sadicte mère, de Philibert Roche, son père ayeul, Benoist Roche son filz et donataire, oncle maternel dudit Vacheron, tissier en toile, paroisse dudict Amplepuis, espoux advenir, diocèse de Lyon, d'une part, avec Nicolas Boisset, marchand paroisse dudict Amplepuis, et de son autorité, vouloir, congé et licence Madeleyne, sa et de feu Jeanne Beroud fille naturelle et légitime, espouse future, desdits paroisse et diocèze d'autre, lesdites parties font les paches, promesses de mariage, élection d'hoirie, constitution de dot qui suivent. Lesdits Pierre Vacheron et Magdeleyne Boisset, espoux futeurs ont promis et juré entre les mains de Messire Humbert Rousset, prêtre, curé dudict Amplepuis, eux prendre et espouser pour vrays mary et femme, et pour ce faire eulx représenter en face de nostre mère sainte Esglize pour y recepvoyr bénédiction nuptialle dans le temps statué et ordonné de droit, de droict, à la première réquisition de l'une desdites parties, affirmantz n'avoir faict chose le temps passé n'y spérent faire à l'advenir qui puisse ou doibve empescher le cours du présent mariage, en faveur et con-